



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, à Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Il me revient que la grippe aviaire préoccupe de plus en plus les épidémiologistes notamment en Amérique du Nord. Il semble que les cas recensés à nouveau par le virus H5N1 sont analogues au scénario de l'épidémie de grippe H1N1 en 2009. Il semble de même que le virus H5N1 ait acquis des mutations supplémentaires qui permettraient au virus de mieux s'attacher aux cellules des poumons humains.

Le département Prévention et préparation aux épidémies et pandémie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé la communauté internationale à renforcer la surveillance face à la grippe aviaire.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Mesdames et à Monsieur les ministres :

- Le gouvernement est-il au courant de l'appel à une surveillance accrue face à la grippe aviaire de l'OMS ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les précautions, voire décisions, prises pour évaluer et analyser cette surveillance accrue ?
- Les analyses des eaux usées, notamment par le biais des stations d'épuration, peuvent permettre de détecter la présence de virus. La détection et le recensement du virus aviaire et de ses mutations sont-ils actuellement appliqués dans les eaux usées au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, combien de cas de virus aviaire et de ses mutations ont été détectés ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Claude Haagen  
Député

Paulette Lenert  
Députée



**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n° 1658 du 13 décembre 2024 de l'honorable Député Monsieur Claude Haagen et de l'honorable Députée Madame Paulette Lenert.**

- Le gouvernement est-il au courant de l'appel à une surveillance accrue face à la grippe aviaire de l'OMS ?

- Dans l'affirmative, quelles sont les précautions, voire décisions, prises pour évaluer et analyser cette surveillance accrue ?

Le gouvernement suit de près la situation épidémiologique de la grippe aviaire, notamment en se basant sur les évaluations des risques réalisées conjointement par les agences européennes, en particulier l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) et l'EFSA (European Food Safety Authority). Selon le dernier rapport publié en décembre 2024 par l'EFSA, l'ECDC et le laboratoire de référence, aucun cas humain de grippe aviaire de type A(H5N1) du clade 2.3.4.4b n'a été confirmé en Europe.

Aux Etats-Unis, 45 cas humains ont été identifiés en 2024. Néanmoins, la transmission de la grippe aviaire des animaux infectés aux humains reste rare et aucune transmission soutenue d'humain à humain n'a été observée. Les virus A(H5N1) du clade 2.3.4.4b actuellement en circulation dans l'UE/EEE principalement de type aviaire, sont sensibles aux antiviraux et sont compatibles avec les vaccins candidats de l'OMS.

En réponse à cette menace, les experts des administrations compétentes en matière de gestion de la grippe aviaire, notamment l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) pour le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, ainsi que la Direction de la santé pour le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, ont organisé en novembre 2024 un workshop réunissant tous les partenaires nationaux impliqués. Cet événement visait à évaluer, analyser et renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle de la grippe aviaire. Le Luxembourg a également participé en décembre 2024 à un exercice de simulation à Bruxelles organisé par la Commission européenne sur la grippe aviaire.

- Les analyses des eaux usées, notamment par le biais des stations d'épuration, peuvent permettre de détecter la présence de virus. La détection et le recensement du virus aviaire et de ses mutations sont-ils actuellement appliqués dans les eaux usées au Luxembourg ?

- Dans l'affirmative, combien de cas de virus aviaire et de ses mutations ont été détectés ?

Concernant la surveillance des eaux usées, les techniques de PCR mises en place par le LIST permettent de détecter les virus de grippe de type A, y compris H5N1, mais elles ne permettent pas de différencier les virus influenza d'origine humaine A(H1N1)/A(H3N2) et ceux de la grippe aviaire A(H5N1). Aux États-Unis, la surveillance des virus A(H5N1) dans les eaux usées a donné des résultats variés, en raison de la diversité des sources contribuant aux stations de traitement des eaux usées.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Au Luxembourg, les derniers cas de grippe aviaire ont été détectés en mai 2023 chez des oiseaux sauvages à Remerschen. Il reste à souligner que la surveillance de la grippe aviaire chez les oiseaux domestiques et sauvages est effectuée toute l'année et à l'échelle nationale par l'ALVA depuis des années, dans le cadre des activités de surveillance obligatoires de l'UE. Ces résultats sont publiés annuellement par l'EFSA. Depuis 2022, la surveillance des carnivores sauvages est également en cours, avec des tests renforcés en 2024 dans le cadre du projet OneHealth4Surveillance, une collaboration entre l'ALVA et le Luxembourg Institute of Health (LIH). En réponse à l'épidémie H5N1 chez les bovins aux États-Unis, une méthode de détection de l'influenza A(H5N1) dans les échantillons de lait a été mise en place par le LIH en 2024 dans le cadre de leur convention de collaboration avec l'ALVA.

Luxembourg, le 13 janvier 2025

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez